

Département
du Nord

VILLE DE CYSOING

Arrondissement
de LILLE

Délibération du Conseil Municipal du 21 février 2024



Nomenclature : 7.5
2024/06

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers absents excusés et représentés : 9
Nombre de conseiller absent : 1

Etaient présent(e)s :

DUMORTIER Benjamin, DUBOIS Marion, BOILEAU Pascal, ENNIQUE Renaud, CASTEL Sylvie, DEVILDER Marin, SILVESTRI Antoine, THOREL Mireille, MINET Frédéric, LESY Denis, CARPENTIER Guy, VIAU Gaele, LEPERS Isabelle, POUILLART Laurent, LUCHIER Catherine, FIQUET Alain, LEFEBVRE Ludovic.

Etaient absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s :

COURBEZ Nadia (pouvoir ENNIQUE Renaud), MINET Denise (pouvoir DUMORTIER Benjamin), BOGAERD Eric (pouvoir POUILLART Laurent), DESMARESCAUX Martine (pouvoir DUBOIS Marion), FREMAUX Céline (pouvoir DEVILDER Marin), CORNE Adeline (pouvoir LESY Denis), PRZEPIORKA Anne-Marie (pouvoir VIAU Gaele), ROBIL Raphael (pouvoir SILVESTRI Antoine), LEQUIEN Valéry (pouvoir LEFEBVRE Ludovic).

Etait absent : JANVIER Dominique.

POINT N°07 : Etat - sollicitation d'une subvention au titre de la DETR 2024 pour les travaux d'aménagement du centre-ville

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le dispositif de soutien de l'Etat aux communes au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) permet le financement des projets d'investissement d'envergure, de qualité exceptionnelle, structurants pour le territoire et matures.

En particulier, ce dispositif accompagne, sur l'axe 1, les travaux de réaménagement de centre bourg et sur l'axe 5, les travaux de voirie permettant d'améliorer l'accessibilité des espaces publics.

Les objectifs du dispositif sont ceux que la Ville a retenu pour concevoir le projet de requalification du centre-ville qui permettra de recréer une place de centre-bourg conviviale et apaisée pour chacun des usagers dans le but de renforcer l'attractivité du territoire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ce dossier a été présenté à la programmation 2023 de la DETR, que la qualité du projet a été soulignée mais que le financement attendu n'a pas pu être octroyé eut égard au nombre important de dossiers réceptionnés.

Etant donné que l'Etat propose aux collectivités désirant maintenir en 2024 une demande de subvention qui n'a pas été retenue en 2023, de la représenter cette année dès lors que le projet est strictement identique et que les travaux ne sont pas achevés

au 31 décembre 2023, Monsieur le Maire propose de présenter ce dossier à la demande de financement au titre de la DETR 2024.

Le montant des travaux subventionnables s'élève à 1 899 985,27€HT. Tout comme en 2023, le montant de la subvention demandé, correspondant au taux maximal de 30% s'élève à 569 995,58€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'Etat pour bénéficier d'un accompagnement financier de 569 995,58€ au titre de la DETR 2024 pour les travaux d'aménagement du centre-ville et l'autorise à signer tous les actes à cet effet.

Vote :

Pour : 26

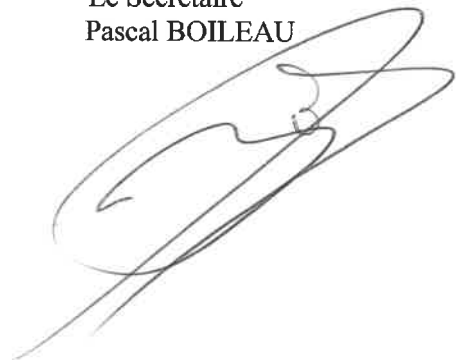
Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire
Benjamin DUMORTIER



Le Secrétaire
Pascal BOILEAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois qui suivent la transmission au représentant de l'Etat et de sa publication